



Séance du Conseil municipal du 22 novembre 2022

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

**Crédit d'investissement de CHF 295'000.- destiné à la stabilisation du chemin  
pédestre le long du Canal de Versoix en amont du lieudit du Fer-à-Cheval**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 20 octobre 2021, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 9 novembre 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 18 novembre 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par x oui, x non et x abstention,

1. De réaliser les travaux permettant la stabilisation du chemin pédestre le long du Canal de Versoix en amont du lieudit du Fer-à-Cheval.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 295'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 295'000.- au moyen de 10 annuités dès l'année où ces travaux seront terminés, estimée à 2022.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 295'000.-.